

DECISION MUNICIPALE
Portant sur la remise des prix du Concours Ville en Fleurs 2023

Direction de l'Espace Public et des Moyens Techniques
ST/OW/ASC/GG/SK
Décision n° R 2023.280

La Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération municipale n° 2022.12.234 du 3 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à sa maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget 2023,

Considérant le Concours annuel Ville en Fleurs, de fleurissement des maisons, jardins, balcons, fenêtres, terrasses, résidences, et écoles de la ville organisé pour l'année 2023,

Considérant le choix de l'enseigne jardinerie L.Laplace, dont le siège social est situé Route de Montfermeil 77500 Chelles, pour l'acquisition des bons d'achat et les cadeaux offerts aux Lauréats,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les catégories et prix ci-dessous désignés :

CATEGORIE JARDINS FLEURIS VISIBLES DE LA RUE

- 1^{er} Prix : bon d'achat d'une valeur de 100,00€ et un cadeau d'une valeur de 25,00€
- 2^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 90,00€ et un cadeau d'une valeur de 20,00€
- 3^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 80,00€ et un cadeau d'une valeur de 15,00€
- 4^{ème} Prix: bon d'achat d'une valeur de 70,00€
- 5^{ème} Prix: bon d'achat d'une valeur de 60,00€
- 6^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 50,00€
- 7^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 40,00€
- 8^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 30,00€
- 9^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 20,00€

CATEGORIE BALCONS, FENETRES ET TERRASSES FLEURIS

- 1^{er} Prix : bon d'achat d'une valeur de 100,00€ et un cadeau d'une valeur de 25,00€
- 2^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 90,00€ et un cadeau d'une valeur de 20,00€
- 3^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 80,00€ et un cadeau d'une valeur de 15,00€
- 4^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 70,00€
- 5^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 60,00€
- 6^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 50,00€
- 7^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 40,00€
- 8^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 30,00€

JARDINS PEDAGOGIQUES

- « Prix Spécial Biodiversité » : bon d'achat d'une valeur de 150,00€
- 1^{er} Prix : bon d'achat d'une valeur de 100,00€ et un cadeau d'une valeur de 25,00€
- 2^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 90,00€ et un cadeau d'une valeur de 20,00€
- 3^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 80,00€ et un cadeau d'une valeur de 15,00€
- 4^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 70,00€

CATEGORIE RESIDENCES FLEURIES

- 1^{er} Prix : bon d'achat d'une valeur de 100,00€ et un cadeau d'une valeur de 25,00€
2^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 90,00€ et un cadeau d'une valeur de 20,00€

CATEGORIE JARDINS FAMILIAUX

- 1^{er} Prix : bon d'achat d'une valeur de 100,00€ et un cadeau d'une valeur de 25,00€
2^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 90,00€ et un cadeau d'une valeur de 20,00€
3^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 80,00€ et un cadeau d'une valeur de 15,00€
4^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 70,00€
5^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 60,00€
6^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 50,00€
7^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 40,00€
8^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 30,00€
9^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 20,00€
10^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 20,00€
11^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 20,00€
12^{ème} Prix : bon d'achat d'une valeur de 20,00€

Article 2 : D'attribuer aux lauréats ci-dessous les prix correspondants à leur catégorie :

CATEGORIE JARDINS FLEURIS VISIBLES DE LA RUE

- 1^{er} Prix : CRESPO Antoine – 40 bis chemin des Postes
2^{ème} Prix : PHIMPHRACHANH Mélanie – 50, rue des Près
3^{ème} Prix : DAL MEDICO Véronique – 25 allée William Gutschmidt
4^{ème} Prix : MAJOR Bernadette – 28 allée de Castillon
5^{ème} Prix : THALMANN Aurore – 15 passage des Tisserands
6^{ème} Prix : ROLL Sandrine – 16 ter, allée de Gagny
7^{ème} Prix : LEHNEN Christian – 231 allée de Montfermeil
8^{ème} Prix : MOUTTAYA Famitha - 35/37 avenue de Sévigné
9^{ème} Prix : LEMOINE Jacqueline – 2 allée de la limite

CATEGORIE BALCONS, FENETRES ET TERRASSES FLEURIS

- 1^{er} Prix : MARIC Dragomir – 23 allée Madeleine
2^{ème} Prix : AASHITI Alice - 2, allée du 8 Mai 1945
3^{ème} Prix : DAL MEDICO Joelle – 19 allée du Rocher
4^{ème} Prix : MUZAMMIL Saba – 6 allée de l'Aqueduc
5^{ème} Prix : RIBEIRO DA SILVA Joaquin – 21 rue des Prés
6^{ème} Prix : SANA Nadia - 24 boulevard Emile Zola
7^{ème} Prix : RUGHONY Bashir - 16 res vallée des Angés
8^{ème} Prix : TAHAR Fairouz – 1 allée Pierre et Marie Curie

CATEGORIE JARDINS PEDAGOGIQUES

- « Prix Spécial Biodiversité » : Etudes & Chantiers - Jardin de la Fosse Maussoin
1^{er} Prix : Jardin La Lavandière – 24 Boulevard Emile Zola
2^{ème} Prix : Jardin Pédagogique – « Veni Verdi » 52 allée du Chêne Pointu
3^{ème} Prix : Jardin Pédagogique – « Clichy-sous-Green » 105 allée de la Chapelle
4^{ème} Prix : Jardin Partagé 2 av Jean Moulin

CATEGORIE RESIDENCES FLEURIES

- 1^{er} Prix : HEDELIN Claudine – 16 boulevard Emile Zola
2^{ème} Prix : CARON Jean Claude – 24, allée Diderot

CATEGORIE JARDINS FAMILIAUX

- 1^{er} Prix : M. VIERRA – Parcelle n°3
2^{ème} Prix : Mme. DA COSTA – Parcelle n°45
3^{ème} Prix : Mme. MILOJEKOVIC – Parcelle n°11
4^{ème} Prix : Mme. BOLOSEVIC – Parcelle n°53
5^{ème} Prix : M. GASPARD – Parcelle n°1
6^{ème} Prix : Mme. DESMOULINS - Parcelle n°4
7^{ème} Prix : M. ROULOT parcelle n°6
8^{ème} Prix : M. PEREIRA DIAS – Parcelle n°39
9^{ème} Prix : M. GUERRIER - Parcelle n°46
10^{ème} Prix : M. MEHMET – Parcelle n°54

11^{ème} Prix : Mme. METIN – Parcelle n°2
12^{ème} Prix : Mme. JANISZ – Parcelle n°7

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée au budget principal :

Objet de la dépense	Cadeaux aux lauréats - «Jardinerie L.Laplace»
Montant	2 625 € TTC
Prévisionnel ou définitif	définitif
Imputation nature	65132
Imputation fonction	511
Paieement étalé ou unique	Unique
Bon de commande	EP230220

Article 4 : D'approuver l'achat des bons et des cadeaux au magasin L.Laplace.

Article 5 : De relier un exemplaire de la présente décision au registre des décisions municipales.

Article 6 : De transmettre l'ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal du Raincy,
- Madame la Directrice des finances,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- L'entreprise Laplace, Route de Montfermeil 77500 Chelles.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 13 septembre 2023.

La Maire soussignée certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
à la préfecture le **20 SEP. 2023**

Affiché - Notifié le **20 SEP. 2023**

Le fonctionnaire délégué,


Caroline DOUMÈNE

La Maire,




Samira Tayebi

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Madame la Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

